



**délibération n° C2024-028**  
**du comité syndical**  
**Séance du 05 juillet 2024**  
Mise à jour des statuts

Nombre de délégués en exercice : 71  
Nombre de délégués présents : 36  
Nombre de pouvoirs : 09  
Nombre de votants : 44

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Étaient présents** : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brèlès) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Alexandre TREGUER (Landéda) a reçu pouvoir de Joseph GALLIOU - **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ, - **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Xavier BOREL (Le Faou) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean-Pierre GILET (Mespaul), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de André POSTEC, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

**Excusés** : Philippe BRUN (Crozon), Joseph GALLIOU (Tréglonou), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Alban LE ROUX (Carantec), Daniel LE SAINT (Sizun), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Patrick TANGUY (Le Juc'h), MAO Denis (Rosporden) André POSTEC (Logonna-Daoulas)

**Assistaient en outre** :

**Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Hervé HERRY, Maire de la commune d'Ergué-Gabéric, sort de la salle pour ce point.

## Mise à jour des statuts

### Délibération N° C2024-028

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère,  
Vu les délibérations de transfert de compétence au profit du SDEF,

Le SDEF prend acte du transfert de compétence et des conséquences que cela entraîne.

Transfert de la compétence « gaz » (organisation du service public de distribution de gaz et exercice du pouvoir concédant), l'annexe 3 n°1 des statuts (compétence optionnelle « gaz » est modifiée en ce sens :

- est intégrée la commune d'Ergué-Gabéric, suite au transfert de compétence opéré par délibération du 25 mars 2024, visée par la Préfecture le 27 mars 2024

Par ailleurs, l'article 1<sup>er</sup> de la convention de concession signée entre le SDEF et GrDF le 05 juillet 2023, prévoit que le transfert à l'Autorité concédante de communes déjà desservies par le concessionnaire au titre de ses droits historiques postérieurement à l'entrée en vigueur du traité de concession, entraînera l'application, sur leurs territoires, des stipulations de la convention de concession, du cahier des charges et de ses annexes, sous réserve de la signature d'un avenant qui complète la liste des communes figurant en préambule de ladite convention.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de prendre acte du transfert de compétence « gaz » de la commune d'Ergué-Gabéric,
- de mettre à jour l'annexe 3 n°1 des statuts en conséquence,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de concession signée avec GrDF,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat constitutif.

**Le 29 octobre 2024**  
**Antoine COROLLEUR,**  
**Président du SDEF**



**Pierrot BELLEGUIC**  
**Secrétaire de séance**

